

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres de la Commission paritaire de l'enseignement supérieur libre confessionnel.

A.Gt 03-11-1993 M.B. 17-12-1993

modifications:

A.Gt 21-10-94 (M.B. 01-12-94)

A.Gt 12-03-97 (M.B. 16-07-97)

A.Gt 25-03-98 (M.B. 01-08-98)

A.Gt 21-01-00 (M.B. 23-03-00)

A.Gt 14-02-96 (M.B. 08-05-96)

A.Gt 05-12-97 (M.B. 17-03-98)

A.Gt 28-08-98 (M.B. 20-01-99)

A.Gt 08-03-01 (M.B. 13-06-01)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné, notamment les articles 91 et 93 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 18 février 1993 relatif aux commissions paritaires dans l'enseignement libre confessionnel ;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement libre confessionnel affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales ;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française, en date du 25 octobre 1993,

Arrête :

*modifié par A.Gt 21-10-1994; A.Gt 12-03-1997 ; A.Gt 05-12-1997 ;
remplacé par A.Gt 21-01-2000*

Article 1er. Sont nommés membres de la Commission paritaire de l'enseignement supérieur libre confessionnel, ci-après dénommée «la commission paritaire» :

- en tant que membres effectifs, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre confessionnel :

Mme Monika Verhelst,
M. Marcel Calomne;
M. Jacques Otte;
M. Pierre Flahaut;
M. Pascal Henri
M. Vincent Pestiau;
Mme Marie-Hélène Crahay;
M. Michel Kinet;
M. Benoît Blanpain;
M. Nicolas Rensonnet;
Mme Anne Fayt,

- en tant que membres suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre confessionnel :

M. Jean-Pol Frère;
Mme Nicole Hennemont;
M. Bernard Devlamminck;
M. Jules Dubois;
M. Michel Devleeschouwer;
M. Jean-François Raskin;
M. Marcel Bettens;
M. Michel Ceder;

M. Gérard Bouillot;
M. Jean-Marie Leurquin;
M. Jean Lefebvre,

- en tant que membres effectifs, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement libre confessionnel, affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail :

Mme Cécile Bockstael;
Mme Corine Dejet;
Mme Anne Lambert;
Mme Anne-Françoise Vangansbergt;
Mme Jeanne Latin;
M. Jean Leroy;
M. Bernard Tholomier;
M. Michel Malherbe;
Mme Mariane Lepersonne;
Mme Marianne de Grasse;
Mme Marie-Jo Jamar,

- en tant que membres suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement libre confessionnel, affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail :

Mme Françoise Declossets;
M. Etienne Gravy;
M. Guy Vancraeynest;
M. Pierre Van Raemdonck;
M. André Goffin;
M. Léon Detroux;
M. Luc Andris;
M. Marc Willame;
Mme Valérie Seront;
M. Jacques Cornet;
M. Joan Lismont.

modifié par A.Gt 25-03-1998 ; remplacé par A.Gt 08-03-2001

Article 2. – M. Jean-Louis Richard, conciliateur social au Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail est nommé président de la Commission paritaire.

M. Jean-Marie Fafchamps, conciliateur social adjoint au Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail est nommé vice-président de la Commission paritaire.

Article 3. - Monsieur Christian NOIRET, Secrétaire d'Administration au Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation est nommé référendaire auprès de la Commission paritaire.

modifié par A.Gt 14-02-1996; remplacé par A.Gt 28-08-1998

Article 4. - Mme S. Molle, Directrice au Ministère de la Communauté française est nommée Secrétaire de la Commission paritaire.

M. J. Jacques, Attaché au Ministère de la Communauté française, est nommé Secrétaire adjoint de la Commission paritaire

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.